

# PR-318 A

14 avril 2004

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 553 600 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale – tranche 2004.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie les 27 janvier, 3, 24 et 25 février, ainsi que le 2 mars 2004, sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Gisèle Spescha et M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

## **Préambule**

Cette proposition, renvoyée en commission lors de la séance plénière du 20 janvier 2004, regroupe des achats de mobilier, machines de bureau et équipements en remplacement du mobilier usagé ou de machines obsolètes ou pour équiper de nouveaux postes.

## **Séance du 27 janvier 2004**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats*

M. Pierre Muller fait distribuer un document plus détaillé de la proposition PR-318, préparé par M. Serge Pellaton, et la commission passe à l'étude des documents page par page.

Des questions d'ordre général sont d'abord posées.

Qu'est-ce qui justifie la différence de coût entre un poste de travail d'un collaborateur et celui d'un directeur adjoint?

M. Serge Pellaton rappelle que la différence de coût entre un poste de collaborateur à 6500 francs et le coût d'un poste d'adjoint de direction à 8000 francs est due à leur différence de configuration. Un appel d'offres est lancé auprès de quatre ou cinq entreprises et les équipements sont standards. Il arrive que le style

du mobilier soit respecté, comme c'est le cas pour le remplacement des chaises de la salle de conférence de M. Eric Hermann, directeur des finances.

La Ville de Genève regroupe-t-elle ses achats avec d'autres communes et que fait-elle du matériel usagé?

La Ville ne regroupe pas ses achats avec d'autres communes. Une éventuelle collaboration des communes avec l'Etat n'est guère possible, le mobilier n'étant pas le même. Quant au matériel usagé, il est récupéré et replacé dans l'administration, si cela est possible. Lorsque le mobilier n'est plus réparable, il est détruit par la Voirie et éliminé à l'usine des Cheneviers. Une réponse du Contrôle financier concernant la possibilité de donner le mobilier usagé aux associations caritatives est attendue.

Rappelons que le mobilier doit répondre à certaines normes ergonomiques, sanitaires ou de sécurité établies par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents). Ainsi, des chaises doivent être remplacées même si elles paraissent encore en bon état.

D'autres questions, plus précises, suivent, dont la première concerne, à l'Administration centrale, les quatre demi-postes de délégués à la démocratie participative; les postes ont été votés, mais ces collaborateurs vont-ils se partager les postes de travail?

Le magistrat répond qu'ils seront installés provisoirement dans la salle voûtée du Palais Eynard. Actuellement, nul ne sait comment cela va s'organiser.

Au Service des ressources humaines, le remplacement des deux microfilmmeuses est-il vraiment nécessaire?

M. Serge Pellaton répond que ces appareils sont fréquemment utilisés et que c'est pourquoi il serait souhaitable de les remplacer tous les deux.

Dans plusieurs services, il est demandé une machine à écrire, alors que tout le monde est équipé d'ordinateur, pourquoi?

Certains travaux sont plus simples à réaliser à la machine à écrire, comme écrire une adresse sur une enveloppe ou pour des documents non standards.

Des remarques, lors de l'examen des documents, engendrent différentes interrogations auxquelles M. Pierre Muller et M. Serge Pellaton tentent de répondre. Des anciennes références provoquent quelque inquiétude: quelle est l'utilité d'une machine à stencils, à 20 000 francs, aux Conservatoire et Jardin botaniques?

Des questions concernant l'utilité de posséder certains appareils techniques auxquelles ni M. Serge Pellaton ni M. Muller ne peuvent répondre, ainsi que des doutes sur certains objets, chaises à la patinoire des Vernets, défibrillateur au Service d'assistance et de protection de la population et d'autres encore, confirment la nécessité d'entendre tous les magistrats, accompagnés de chefs de service.

### **Séance du 3 février 2004**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement*

Lors de cette séance, la commission s'est surtout focalisée sur la nécessité d'avoir cinq postes de travail standards pour les cinq travailleurs sociaux hors murs. Ils travaillent à temps partiel et sont souvent «hors murs», c'est-à-dire sur le terrain. Ne pourraient-ils pas partager leur bureau à deux?

M. Manuel Tornare répond que, même s'ils sont souvent à l'extérieur, ils ont besoin d'un point fixe et d'un bureau, notamment pour rédiger leurs rapports. Un poste de travail est lié à une personne plus qu'à un taux d'activité.

Quelques petites questions sont posées au magistrat, notamment sur le prix d'un dictaphone à 1600 francs. Cette réponse devrait parvenir par écrit à la commission.

### **Séance du 24 février 2004**

*Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, accompagné de M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice du département, de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, de M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), et du major Raymond Wicky, sous-chef du Service d'incendie et de secours (SIS)*

Les questions concernant ce département sont nombreuses. Tout d'abord, un commissaire s'étonne de voir figurer un robot de nettoyage, alors qu'il figurait déjà en 2000.

M. Nopper répond qu'il ne s'agit certainement pas du même robot: celui-ci date de 1985, il est usé et en panne. Il est donc nécessaire de le remplacer.

Quelle est l'utilité d'autres appareils respiratoires au SIS?

M. Raymond Wicky explique qu'il existe différents types d'appareils respiratoires; ceux que le SIS désire acquérir ont une autonomie plus longue et sont les seuls homologués en Suisse.

La question des chaises à la patinoire des Vernets revient sur le tapis: pourquoi acheter des chaises, alors que la patinoire va subir des travaux?

M. Nopper répond qu'il faut diminuer de 150 000 francs le crédit demandé (installations fixes), mais qu'il faut maintenir les 4000 francs pour l'achat de 200 chaises en plastique, qui sont fréquemment utilisées.

D'autres questions, sur l'équipement de nouveaux postes au Service des agents de ville, un mannequin défibrillateur semi-automatique au SAPP et un robot nettoyeur, feront l'objet de réponses écrites.

### **Séance du 25 février 2004**

*Audition de M. Christian Ferrazino, maire, accompagné de M. Daniel Schmitt, adjoint à la direction du Service d'urbanisme, de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats*

Dans le département de M. Christian Ferrazino, il y a un poste à temps partiel dédié à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce poste est justifié par la surcharge de travail et les nombreuses communications entre le président de la commission et le Service d'urbanisme. Le service emploie aussi une personne aux maquettes. De plus, le matériel de ce service est obsolète et a besoin d'être renouvelé.

La commission, profitant de la présence de M. Serge Pellaton, pose quelques questions restées en suspens.

Qu'en est-il du défibrillateur à 30 000 francs pour le SAPP?

M. Pellaton répond qu'il s'agit là d'un malentendu, d'un problème de communication. Le SAPP a demandé, pour l'instruction, un mannequin avec un défibrillateur semi-automatique d'un coût de 9500 francs. Le Service des achats, ne sachant pas que le mannequin est équipé de cet appareil, a cru que le SAPP avait besoin d'un défibrillateur de soins à 30 000 francs et l'a inscrit dans la demande. Il faudra donc corriger le montant, ainsi que les 150 000 francs d'installations fixes pour la patinoire des Vernets.

Qu'en est-il de la machine à stencils?

Cette machine est en fait une machine numérique pour produire des documents, des prospectus. Quant au dictaphone à 1600 francs, c'est d'une installation complète qu'il s'agit.

### **Séance du 2 mars 2004**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de M. Pierre Roehrich, directeur du département, et de M. Drahusak, directeur adjoint*

Les besoins de ce département ayant évolué, un correctif entraînant une diminution de crédit est transmis aux membres de la commission des finances. Il est joint au présent rapport avec des explications complémentaires demandées par un commissaire.

Dans certains cas d'urgence, notamment pour l'achat d'une table de mixage, le magistrat peut faire une demande au Conseil administratif qui examine la nécessité d'un tel achat et décide de son opportunité.

Ne pourrait-on pas louer le matériel de sonorisation, table de mixage, projecteurs, plutôt que de l'acheter, sachant que ce matériel technique évolue très rapidement?

M. Roehrich répond qu'une évaluation a été faite et que, pour une table de mixage dont le coût est d'environ 100 000 francs, la location pour un temps assez court est de 10 000 à 15 000 francs. Cela dépend aussi de la fréquence d'utilisation. La durée de vie de ce matériel est d'environ dix à douze ans.

Au Musée d'art et d'histoire, un commissaire s'étonne du prix d'un appareil photo numérique à 12 000 francs.

M. Roehrich explique qu'il s'agit d'un appareil numérique professionnel, s'adaptant sur les microscopes et permettant l'analyse des différentes couches de peinture d'un tableau.

### **Discussion et votes**

La discussion s'engage principalement sur les problèmes de communication entre les services demandeurs et le Service des achats. En effet, chaque service exprime et justifie ses besoins en matériel divers; ces demandes passent différentes étapes et sont examinées; un choix est fait selon les priorités et le tout est transmis au Service des achats. Celui-ci prépare la proposition en fonction de ce qu'il reçoit. Avec le nombre d'intermédiaires, l'interprétation des demandes peut être faussée et aboutir à des éléments que personne n'a demandés, par exemple un défibrillateur de soins semi-automatique pour le SAPP. Ces erreurs devraient disparaître lorsque la communication des demandes sera plus directe.

Le président de la commission des finances, M. Didier Bonny, demande aux commissaires s'ils sont prêts à voter cette proposition ou s'ils préfèrent attendre toutes les réponses.

La plupart des groupes sont prêts à voter cette proposition, avec les différents amendements qui s'imposent et selon les informations reçues par les magistrats. Une commissaire socialiste n'est toutefois pas satisfaite; certaines de ses questions n'ont pas encore eu de réponses.

Un vote est alors proposé et la majorité des groupes, excepté les socialistes, sont d'accord de voter ces demandes de crédits.

Différents amendements sont proposés.

Le premier amendement est une diminution de 26 000 francs pour l'équipement de quatre postes de délégués à la démocratie participative, ces personnes n'étant pas encore engagées et le cahier des charges pas encore établi.

Certains commissaires ne sont pas d'accord avec ce point de vue. En effet, si ces délégués sont engagés en cours d'année, il faudra qu'ils aient des postes de travail et que le magistrat puisse les installer.

La proposition de moins 26 000 francs pour les quatre postes de collaborateurs à mi-temps à la démocratie participative est acceptée par 7 oui (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC) contre 5 non (2 Ve, 2 ADG/SI, 1 T) et 3 abstentions (S).

Le deuxième amendement est proposé par le magistrat pour du matériel déjà acheté.

La proposition de moins 196 000 francs, sur un total de 418 000 francs, au Service administratif et technique de la Division art et culture est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le troisième amendement est en fait une correction proposée lors des auditions; il s'agit des installations fixes de la patinoire des Vernets.

La proposition de moins 150 000 francs concernant ces installations est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le quatrième amendement est aussi une correction proposée suite aux questions posées: il s'agit d'une erreur. La proposition de moins 30 000 francs pour un défibrillateur semi-automatique est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le cinquième amendement intervient suite aux réponses reçues concernant l'équipement de nouveaux postes au Service des agents de ville et du domaine public. Il n'y aurait que 15 postes à équiper et non pas 17; la diminution est de 13 000 francs (2 x 6500 francs). La proposition de moins 13 000 francs est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

Le sixième amendement, proposé par le président de la commission, est une diminution de 13 000 francs sur l'équipement des travailleurs sociaux hors murs, ceux-ci travaillant à temps partiel et sur le terrain. Cette proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

La diminution totale votée sur ces crédits est de 415 000 francs, et le total des crédits s'élève, après le vote des amendements, à 3 138 600 francs au lieu de 3 553 600 francs.

La commission vote sur les trois projets d'arrêtés amendés suivants qui sont acceptés à l'unanimité de la commission des finances.

La commission des finances vous recommande donc d'accepter la proposition PR-318 ainsi amendée.

*PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 715 000 francs destiné à l'acquisition d'installations fixes pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 715 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

*PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 437 500 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 437 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2012.

### PROJET D'ARRÊTÉ III AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 986 100 francs destiné à l'acquisition de machines, matériel et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 986 100 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2009.

*Annexes:*

1. Réponse de M. Jean Erhardt sur les quatre demi-postes de la démocratie participative.
2. Correctif du département des affaires culturelles concernant certaines demandes du département.
3. Réponses aux questions concernant ce correctif.
4. Réponses concernant le département des sports et de la sécurité.



Ville de Genève

Conseil administratif

Le Secrétaire général

Genève, le 24 mars 2004

Monsieur Didier Bonny  
Président de la commission  
des finances

---

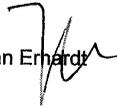
**PR-318 - questions de la commission des finances concernant les 4  
demi-postes de démocratie participative**

Monsieur le Président,

Je me réfère à l'entretien que nous avons eu lundi 22 mars 2004 au sujet de la demande de crédit susmentionnée et vous confirme, par ces lignes, qu'il y a bien lieu de retirer de cette proposition les demandes de biens liés aux quatre demi-postes à la « démocratie participative ».

Le Conseil administratif, en l'état, n'est pas en mesure de répondre aux questions posées à ce sujet par la commission des finances, car il attend, de la part du Conseil municipal des précisions sur les missions et tâches liées aux postes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Jean Erhardt



Ville de Genève  
Département des affaires culturelles

## PR – 318 - Commentaires sur certaines demandes émanant de notre département

Sur le 310100 **Service administratif et technique** : les besoins ont évolué, notamment par l'acquisition de machines diverses. La situation est la suivante :

a) Une console compile		+ 30'500
b) Une console lumière		+ 41'000
c) Un matériel de sonorisation	- 85'000	
d) Une table de mixage	- 92'000	
e) Une table de mixage (scène)		+ 100'000
f) L'électrification des perches (11'000 en sus)		+ 50'500
g) Un pupitre et accessoire	- 30'000	
h) <b>Le solde</b>		<b>+ 222'000</b>

Sur le 320200 **Musée d'art et d'histoire** :

- a. Un système de réflectographie : Il permet d'étudier le dessin préparatoire des peintures et d'assembler les détails du dessin. Le système actuel, acheté en 1982 avec une dernière mise à jour en 1992 ne permet plus d'avoir des images qui correspondent au standard nécessaire pour la publication de résultats.
- b. Un appareil photo numérique : nous avons la nécessité de remplacer le système de photographie sur les microscopes par un système numérique. L'usage de cet appareil, avec ses résultats instantanés nous économisera beaucoup de temps et d'argent parce qu'il ne sera plus nécessaire de faire développer des films utilisés à moitié pour des photos urgentes et de les faire développer à l'extérieur.
- c. Un meuble contemporain : l'actuel mobilier installé dans le hall d'accueil du MAH comprend notamment un vieil ensemble de trois éléments en cuir rouge qu'il conviendrait de remplacer par des fauteuils plus légers du même type que ceux acquis plus récemment (structure métallique et cuir noir)
- d. Un système de rangement à la BAA (armoires mobiles) : le dépôt de rangement date des années 50. Il est composé de hautes et grandes armoires mobiles en bois qui sont déplacées à l'aide de moteurs. Le sol est en béton. Pour répondre à la demande, l'infrastructure est utilisée des dizaines de fois par jour. Régulièrement, les moteurs tombent en panne. La réparation peut-être longue, compte tenu de la difficulté à trouver les pièces de rechange. Il devient très difficile de déplacer les armoires. Enfin, le rail d'entraînement est en train de s'écraser sous le poids des ouvrages. La situation est devenue dangereuse pour le personnel. Le détail est le suivant :

Remplacement des armoires	184'260
Stockage, maçonnerie, électricité	315'740



---

## AUDITION DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES

2 mars 2004

PR-318

**Question de Monsieur Pierre Losio** à propos de l'imputation des dépenses faites en urgence pour l'acquisition d'équipements figurant au départ dans la PR-318, Service administratif et technique de la division art et culture.

**Réponse.**

- 1 table de mixage Midas 2000 à Fr.S. 99'433,80, imputée sur le compte I-110702.50611-0300753 PR-145, selon décision du CA du 10 septembre 2003
- 1 pupitre lumière Pronto avec accessoires, à fr. 34'400.- sur la PR-236
- 1 table de mixage Soundcraft K320, à Fr. 28'825.- sur la PR 236
- 1 piano à queue Bösendorfer Fr. 60'000.-, imputé en dépassement du budget de fonctionnement du SAT, en vertu de l'article 48 de la LAC, selon décision du CA du 27.8.2003.

**Question plus générale sur les équipements et leur longévité**

**Réponse**

Le matériel spécifique sollicité est de niveau professionnel, performant du point de vue de la technologie actuelle. Il est garanti, en moyenne, deux ans et restera compétitif entre 10 et 12 ans, après quoi il se démode, mais peut être, dans certains cas, complété par des équipements adaptés compatibles.

Une révision tous les trois ou quatre ans est suffisante, s'il est bien entretenu et stocké dans de bonnes conditions.

Ce matériel est fréquemment utilisé, aussi bien dans nos salles de spectacles (VH, Alhambra, Casino Théâtre) que sur la scène d'été Ella Fitzgerald. Sur le matériel acquis récemment, aucune réparation n'a encore été enregistrée et aucune n'est prévue. Ce matériel est compétitif, performant et très fiable.

09.03.2004 / PR



Ville de Genève

Genève, le 25 février 2004  
JC/NE

Le Conseiller administratif

Monsieur Didier BONNY  
Président de la Commission des  
Finances  
Palais Eynard

**Réponse aux questions de la Commission des finances, posée lors  
de la séance du 24/2/2004**

Monsieur le Président,

Permettez-moi de répondre ci-après aux questions posées lors de l'audition  
de mon Département, le mardi 24 février courant.

**Service d'Assistance et de Protection de la Population**

**MANNEQUIN – DEFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE - Coût :  
Fr. 9'500,00**

- Le mannequin, avec défibrillateur semi-automatique, est un outil de formation.  
Le défibrillateur semi-automatique (valeur environ frs 1'500) est un accessoire indissociable du mannequin (valeur environ 8'000 frs) conçu spécialement pour être utilisé avec son accessoire.
- Le défibrillateur semi-automatique est un engin de formation et non de soins.  
Il simule un vrai défibrillateur de soins. Il permet aussi de simuler des arrêts cardiaques et indique si le massage cardiaque est nécessaire.

**Justification**

1. Le mannequin, avec défibrillateur semi-automatique, est utilisé pour les cours sanitaires, à savoir pour la formation à la réanimation cardio-pulmonaire des miliciens et des membres des équipes de sécurité de certains services de la Ville de Genève. Il permet la formation au massage cardiaque et à l'utilisation d'un vrai défibrillateur de soins.

2. Le mannequin-défibillateur semi-automatique sert également à l'autoformation des formateurs pour la sécurité des personnes fréquentant le Centre de formation de Richelien.
3. Certaines entreprises de la place, déjà équipées en défibrillateur de soins, demandent au SAPP des cours de formation avec ce genre de mannequin.
4. Les cours modernes de formation dans le domaine sanitaire se donnent avec ce genre d'appareil.

### **Service des Agents de Ville et du Domaine Public**

- Equipement de nettoyage / remplacement de la machine monobrosse usagée

Cette machine employée quotidiennement pour l'entretien des sols connaît un taux de réparation important et génère des frais de maintenance qui sont devenus disproportionnés ; il devient urgent de la remplacer.

#### **Justification**

L'acquisition d'une machine industrielle, pour le lavage et le dégraissage des sols de la Halle de Rive est indispensable, vu les déchets carnés et les graisses qui se déposent régulièrement au sol du fait de l'activité « boucherie ».

L'évaluation de cette acquisition a été traitée par le Service des achats qui a réservé un montant de 11'000.- Fr. pour ce renouvellement. Le nettoyage s'effectue par les gardiens de la Halle de Rive, au moment de sa fermeture.

- Mobilier / acquisition de bureaux pour 17 collaborateurs et un adjoint technique.

La demande avait été présentée avant le vote du crédit pour l'achat de terminaux portables. Par conséquent, cette liste subit de légères modifications, à savoir notamment 3 employés de saisie au lieu de 10, mais en ajoutant 2 bureaux pour les responsables des AM et un officier technique. Nos besoins actuels sont, par conséquent, les suivants :

./.

- 1 psychologue du travail
- 1 gestionnaire du DP (SGA+autres)
- 1 gestionnaire du DP (manifestations)
- 1 secrétaire (direction du service)
- 1 adjoint administratif
- 1 contrôleur de gestion
- 1 employé administratif (classement archivage)
- 2 employés administratifs (courrier contestations)
- 3 employés administratifs (saisie des infractions)

ainsi que

- 1 officier technique (habillement/matériel etc.)
- 2 responsables des AM.

Ces 15 postes sont nouveaux, votés pour le budget 2004.

### **Service des Sports**

Dans le budget de l'an 2000, un robot de nettoyage d'une valeur de 31'000.- Fr. a été demandé pour l'entretien du bassin des Vernets, afin de remplacer un des anciens robots.

Cette acquisition a été traitée dans le crédit d'investissement PR236.

La nouvelle demande ne fait donc pas double emploi puisque nous avons besoin, en tout, de trois robots aspirateurs pour assurer l'entretien complet des bassins de la piscine des Vernets (bassin olympique, bassin non nageur et bassin extérieur).

Comme indiqué à l'appui de notre proposition, l'achat du robot aspirateur sous-marin automatique figurant dans la PR318 a pour but de remplacer un des anciens robots Mariner datant de 1985.

Avec cette acquisition, nous aurons ainsi du matériel d'entretien performant qui permettra de répondre aux objectifs d'entretien de la piscine des Vernets.

Espérant avoir ainsi répondu aux questions posées par les commissaires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

  
André Hédiger